



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N° 24-078**

### **Travaux de remise aux normes accessibilité PMR – salle du Pressoir Rouge**

### **Lots n° 1, 2, 3, 5 et 6**

#### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

**VU** la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDÉRANT** la consultation intitulée « Travaux de remise aux normes accessibilité PMR – salle du Pressoir Rouge – lots n° 1 à 8 », lancée selon la procédure adaptée, publiée en date du 26 février 2024 sur le BOAMP et le profil acheteur AWS,

**CONSIDÉRANT** les seize propositions dématérialisées reçues, tous lots confondus, dans le délai imparti, ainsi que l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par le groupement Blanchet - Matrice Economie - Atlantique Loire Structure - Equipe Ingénierie, dont le cabinet d'architecture Blanchet est le mandataire, maître d'œuvre sur cette opération,

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission consultative des marchés publics, réunie le 24 avril 2024,

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'attribuer les lots 1, 2, 3, 5 et 6 du marché de travaux de remise aux normes accessibilité PMR – salle du Pressoir Rouge, après négociation, conformément au tableau ci-dessous :

N° lot	Intitulé lot	Attributaire	Montant forfaitaire BASE € ht	Montant forfaitaire PSE € ht (agrandissement d'ouverture et porte neuve sur vestiaires 3 et 4)	Montant forfaitaire TOTAL € ht
1	Gros œuvre – aménagements extérieurs	BAUMARD Agence BAM Travaux Services 44 16, rue de la Garenne 44700 Orvault N° SIRET : 318 009 495 00017	27 367,61	1 364,59	28 732,20
2	Serrurerie	SERVI LOIRE INDUSTRIE ZAC de l'Aufresne 200, rue Denis Papin BP 30164 44155 Ancenis-Saint-Géréon cedex N° SIRET : 350 466 462 00032	20 875,00		20 875,00
3	Cloisons sèches	SUBILEAU 267, rue de la Bossarderie BP 40252 44158 Ancenis-Saint-Géréon cedex N° SIRET : 448 160 341 00013	21 000,00		21 000,00
5	Sols scellés - faïences	ESNEAULT 559, allée des Bleuets 44150 Ancenis-Saint-Géréon N° SIRET : 304 849 250 00028	8 979,00	240,24	9 219,24
6	Peinture	FREMONDIERE DECORATION ZA des Châtaigneraies 7, rue des Noisetiers Landemont 49270 Orée d'Anjou N° SIRET : 494 432 933 00039	7 184,02	195,02	7 379,04
		<b>TOTAL € HT</b>	<b>85 405,63</b>	<b>1 799,85</b>	<b>87 205,48</b>
		<b>TVA</b>	17 081,13	359,97	17 441,10
		<b>TOTAL € TTC</b>	<b>102 486,76</b>	<b>2 159,82</b>	<b>104 646,58</b>

**Article 2 :** Les prix du marché sont fermes et actualisables.

**Article 3 :** Le marché est conclu pour une durée de huit mois, tous lots confondus, à compter de l'ordre de service de démarrage, hors période de préparation et hors intempéries et congés.

**Article 4 :** Les lots 4, 7 et 8 seront attribués ultérieurement, après une nouvelle phase de négociation ciblée.

**Article 5** : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 6** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 29 avril 2024

Le Maire  
Rémy Orhon



*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*